

Communiqué de presse

Le Collectif Export & Souveraineté alimentaire alerte des conséquences du déclin des exportations agricoles et agroalimentaires sur les régions françaises et formule une série de propositions pour relancer les exportations

Le Collectif publie en exclusivité une étude inédite du cabinet Astères sur les impacts des exportations agricoles et agroalimentaires

Paris, le 5 février 2025 – *Dans un contexte de crise persistante du secteur agricole et à quelques jours de la publication des chiffres du commerce extérieur qui risquent de confirmer une nouvelle fois le déclin de la balance commerciale des produits agroalimentaires, le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire, lancé à l'initiative du CNPA¹ (Centre national pour la promotion des produits agricoles et alimentaires) publie ce jour une étude inédite du cabinet Astères sur l'impact considérable des exportations agricoles et agroalimentaires dans les régions françaises. Le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire formule également dix-huit propositions pour relancer les exportations.*

L'inquiétante accélération du déclin des capacités exportatrices de la France

De 12 milliards d'euros au début des années 2010 à 6,5 milliards d'euros en 2023, la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires a diminué quasiment de moitié en moins de quinze ans. Elle devrait de nouveau se dégrader en 2024 pour probablement atteindre 5,5 milliards d'euros (vs 6,5 milliards d'euros en 2023). Et pire, elle pourrait être négative en 2025.

Pour éviter que l'année 2024 n'incarne une bascule, il est urgent de relancer l'export afin d'éviter des conséquences considérables dans de nombreux territoires.

Les exportations agricoles et agroalimentaires au cœur du dynamisme des régions françaises : les principaux enseignements de l'étude Astères²

1. Les exportations agricoles et agroalimentaires ont un impact direct sur l'économie des territoires

En 2023, les régions françaises ont en moyenne exporté pour 7,1 milliards d'euros de produits agricoles et agroalimentaires, ce qui concentre **19% du chiffre d'affaires de la filière et représente 30 300**

¹ Le CNPA regroupe une grande partie des organisations professionnelles et interprofessionnelles des filières agricoles et agroalimentaires françaises. Ses membres sont : ANIA, Anivin de France, Chambres d'Agriculture France, CNIPT, CNMCCA, FNSEA, INAPORC, INTERBEV, INTERCEREALES, INTERFEL, La Coopération Agricole, MEDEF

² Méthodologie de l'étude Astères :

Les données présentées proviennent des données de l'Agreste, de l'INSEE et des douanes françaises. L'année de référence, contrainte par la disponibilité des données, est 2023. Au vu de la grande hétérogénéité des régions, il est paru nécessaire de présenter les données en rapport au PIB, au chiffre d'affaires ou encore à la population active pour les données sur l'emploi. Le découpage sectoriel est contraint par les catégories proposées par les douanes et par l'INSEE.

emplois par région. Les régions où les exportations agricoles et agroalimentaires ont le plus grand poids dans l'économie sont : le Grand Est et les Hauts-de-France, avec 9% du total du PIB régional, puis la Normandie, avec 8%, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine, avec 7%.

2. Les exportations agricoles et agroalimentaires, un des principaux leviers de création de valeur dans les territoires

En moyenne, les exportations agricoles et agroalimentaires concentrent **21% des exportations de biens des régions**, jouant ainsi bien souvent les premiers rôles des secteurs exportateurs. La plupart du temps, la filière se situe en première position : Bretagne (54%), Nouvelle-Aquitaine (51%) ; ou en deuxième : Corse (27%), Hauts-de-France (24%), Grand Est (23%), Normandie (19%), Occitanie (18%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (16%) parmi l'ensemble des secteurs exportateurs.

3. Un effet d'entraînement qui double l'impact des exportations agricoles et agroalimentaires bénéficiant à l'ensemble du pays et à l'ensemble des secteurs économiques

Les **effets d'entraînement**, *via* le surplus de demande engendré, doublent l'impact des exportations agricoles et agroalimentaires, avec **7,7 milliards d'euros d'activité** et **46 000 emplois engendrés en moyenne par région, tous secteurs confondus**.

Cet effet d'entraînement ne profite pas majoritairement à la région d'origine de l'exportation mais plutôt à l'ensemble du territoire. Ainsi, **1 euro d'export crée en moyenne 1,1 euro d'activité supplémentaire sur l'ensemble du territoire et 1 emploi dans les exportations agricoles et agroalimentaires crée en moyenne 0,9 emploi dans le reste de l'économie**.

4. Diversités des destinations et spécificités régionales des exportations agricoles et agroalimentaires

Certaines exportations agricoles et agroalimentaires ont pour destination des pays voisins ou proches géographiquement : par exemple Auvergne-Rhône-Alpes qui exporte spécifiquement en Italie (19% contre 12% en moyenne nationale), Grand Est en Allemagne (20% contre 12%), les Hauts-de-France en Belgique (26% contre 17%) et l'Occitanie en Espagne (20% contre 11%).

D'autres régions ont aussi développé des affinités avec des marchés lointains, en particulier la Chine pour la Normandie (14% des exports contre 5% en moyenne nationale) et le marché américain pour la Corse, PACA, la Nouvelle-Aquitaine et la Bourgogne-Franche-Comté (entre 15% et 11% des exportations contre 8% en moyenne nationale).

Concernant les produits, l'étude suit logiquement les spécificités régionales comme **la viande en Bretagne (30% des exportations contre 8% en moyenne nationale)**, les **boissons en Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse** (entre 51% et 38% des exportations contre 25% en moyenne nationale), **la boulangerie en Centre-Val de Loire** (40% contre 14%), ou encore **la meunerie dans les Hauts-de-France** (13% contre 3%) et **les huiles en Pays de la Loire** (16% contre 3%).

L'exportation agricole et agroalimentaire constitue un levier considérable de création de valeur dans les territoires, et l'équilibre socio-économique de certaines régions en dépend directement. L'enjeu aujourd'hui pour l'ensemble des filières est de gagner en compétitivité.

Pour que la France redevienne une puissance exportatrice : les propositions phares du Collectif Export & Souveraineté alimentaire (cf. page 5 pour l'intégralité des propositions)

Jusqu' alors, les décideurs publics, qui se sont succédé aux responsabilités ont toujours exprimé leur volonté de soutenir l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires français. Malgré ces intentions affirmées, les entreprises exportatrices du secteur alimentaire sont confrontées, années après années, aux mêmes difficultés : complexité administrative ; absence de coordination entre les différents services chargés de l'export ; manque de soutien opérationnel dans les marchés clés d'exportation, etc.

Aussi afin de relancer les exportations agricoles et agroalimentaires, le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire a formulé une série de dix-huit mesures parmi celles-ci, certaines visent à :

- **Simplifier et assurer une meilleure coordination entre les pouvoirs publics et les acteurs du secteur**
 - Simplifier et homogénéiser les outils et les procédures administratives
 - Organiser une réunion annuelle, pour sensibiliser les administrations nationales, régionales et départementales à la dimension stratégique de l'export et pour harmoniser les pratiques au niveau national, et entre le niveau national et régional
- **Améliorer l'accès aux marchés porteurs et l'accompagnement des entreprises dans les pays clés**
 - Nommer un **délégué interministériel à l'export agricole et agroalimentaire**, rattaché au Premier ministre, afin de mieux coordonner et d'optimiser le soutien de l'Etat aux entreprises exportatrices
 - Maintenir une couverture publique minimale à l'export sur les marchés prioritaires, et inciter en parallèle les assureurs et la BPI à améliorer leurs systèmes de couverture pour les entreprises et notamment les PME
 - Mieux prendre en compte l'importance de l'export alimentaire dans l'exercice de la diplomatie économique en associant des délégations représentatives de l'agriculture et de l'agroalimentaire lors des visites d'Etat
- **Mieux promouvoir nos productions à l'international**
 - Etablir un **baromètre annuel de l'export alimentaire** afin d'enrichir la lecture de l'export alimentaire d'éléments stratégiques et que le Collectif Export & Souveraineté alimentaire présentera chaque année aux pouvoirs publics.
 - Renforcer la visibilité de la marque France sur les salons internationaux
 - Défendre à l'échelle européenne le retour au niveau d'avant la crise ukrainienne des budgets européens de soutien à l'exportation, les maintenir dans la durée et simplifier leur utilisation.

« Devant cette situation très grave pour le secteur agricole et agroalimentaire, et à quelques jours de la présentation officielle des chiffres du commerce extérieur, nous avons décidé de lancer une nouvelle étape de notre campagne pour montrer l'importante contribution des exportations au dynamisme des régions. Parce que l'export apporte des revenus essentiels pour tous les acteurs de la filière, parce qu'en renforçant la compétitivité de nos productions, il garantit des produits de qualité aux consommateurs, et parce qu'en maintenant nos capacités de production sur notre sol, il joue un rôle décisif pour la souveraineté alimentaire française, il est temps de donner une nouvelle impulsion politique pour relancer durablement notre export alimentaire. C'est le sens des propositions que nous formulons à l'attention des pouvoirs publics. » souligne Yannick Fialip, Président du CNPA.



A propos du Collectif Export & Souveraineté Alimentaire

Le Collectif Export et Souveraineté Alimentaire, créé par le CNPA (Centre National pour la Promotion des Produits agricoles et alimentaires), fédère les principaux acteurs de la filière alimentaire (ANIA, Anivin de France, Chambres d'Agriculture France CNIPT, CNMCCA, FNSEA, INAPORC, INTERBEV, INTERCEREALES, INTERFEL, La Coopération Agricole, MEDEF) et représente 1,3 million d'emplois directs en France. Le Collectif veut alerter sur le déclin des capacités exportatrices de la France et défendre un export puissant, qui permette de pérenniser le modèle alimentaire français, d'investir pour l'avenir, de continuer à proposer aux consommateurs des produits accessibles et de qualité et de garantir la souveraineté alimentaire de notre pays. Avec l'export, maîtrisons notre destin alimentaire ! Pour en savoir plus : <https://www.export-agroagri.fr/>

Contacts presse :

Aurélie Faure
aurelie.faure@elabe.fr
06 83 42 61 52

François Cathalifaud
francois.cathalifaud@elabe.fr
06 62 15 50 03

LES DIX-HUIT PROPOSITIONS POUR RELANCER L'EXPORT DES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Pour relancer durablement l'exportation agricole et agroalimentaire, le CNPA et le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire proposent dix-huit mesures concrètes et réalistes. Les adhérents du Collectif sont à la disposition des pouvoirs publics pour travailler ensemble à leur mise en œuvre.

Simplifier les procédures et assurer une meilleure coordination entre les pouvoirs publics et les acteurs du secteur

1. **Simplifier et homogénéiser les outils et les procédures administratives** servant à l'export des produits alimentaires
2. **Organiser une réunion annuelle** pour sensibiliser les administrations nationales, régionales et départementales à la dimension stratégique de l'export et à l'importance de leur rôle, et pour harmoniser les pratiques au niveau national, et entre le niveau national et régional
3. **Améliorer la coordination** entre les différentes structures publiques et parapubliques dédiées à l'export et les structures agricoles et agroalimentaires pour optimiser l'organisation existante au service de l'export et, une fois par an, définir conjointement les grandes lignes de pilotage stratégique de l'export
4. **Réaliser systématiquement une étude d'impact**, avant l'introduction d'une nouvelle norme sanitaire ou environnementale, pour déterminer si elle ne va pas entraîner une fermeture d'accès à des marchés ; et, le cas échéant, étudier les possibilités d'accorder des dérogations jusqu'à ce que les filières trouvent des solutions alternatives

Améliorer l'accès aux marchés porteurs et l'accompagnement des entreprises dans les pays-clés

5. **Mieux prendre en compte l'importance de l'export alimentaire dans l'exercice de la diplomatie économique** en associant des délégations représentatives de l'agriculture et de l'agroalimentaire lors des visites d'Etat.
6. **Dans les négociations bilatérales, éviter qu'un pays impose aux productions françaises des contraintes réglementaires non appliquées à d'autres acteurs**, et développer les ouvertures de marché dans les pays dont les besoins correspondent aux caractéristiques de la production française
7. **Subordonner la coopération en matière agricole** (transferts de savoir-faire, de technologies, etc.) **à l'ouverture des marchés pour les filières**
8. **Nommer un délégué interministériel à l'export agricole et agroalimentaire, rattaché au Premier ministre**, afin de mieux coordonner et d'optimiser le soutien de l'Etat aux entreprises exportatrices

9. **Maintenir une couverture publique minimale à l'export sur les marchés prioritaires** et inciter en parallèle les assureurs et la BPI à **améliorer leurs systèmes de couverture pour les entreprises** et notamment les PME.
10. **Mieux exploiter les ressources publiques ou parapubliques disponibles dans les pays clés**, en renforçant les compétences sur place, afin d'en faire de véritables pôles de facilitation à l'export
11. **Rendre accessible facilement et gratuitement aux entreprises exportatrices un premier niveau d'outils et de services** (fichiers de contacts, liste des importateurs, bases de données sur le pays et les marchés, etc.)
12. **Concentrer les actions de soutien à l'export sur un plus petit nombre de projets, en priorisant les acteurs -quelle que soit leur taille- qui ont de réelles capacités à mener des démarches d'export dans la durée** - en renforçant ainsi les moyens accordés à chaque projet
13. Dans le suivi des indicateurs de succès des organismes dédiés à l'export, **donner la priorité à ceux qui portent sur les progressions d'activité et de chiffre d'affaires par destination**

Mieux promouvoir nos productions à l'international

14. **Renforcer et maintenir dans la durée la communication de Taste France, mettant en valeur tous les atouts** (goût ; aspects sanitaires, nutritionnels, et environnementaux ; rapport qualité-prix...) **de l'ensemble de la production française**
15. **Renforcer la visibilité de la marque France sur les salons internationaux** en accordant aux exposants qui reprennent la charte graphique de Taste France **les avantages, services et conditions offerts par Business France**, même s'ils n'exposent pas sur un emplacement unique ; en parallèle, adapter la charte graphique de Taste France pour la rendre plus lisible et plus visible sur les stands
16. **Rendre effective la part des subventions publiques dans le financement de la présence des entreprises/interprofessions sur les salons** (30%), définie par la mesure « Pavillon France pour tous » du plan Osez l'Export de 2023.
17. **Défendre à l'échelle européenne le retour au niveau d'avant la crise ukrainienne des budgets européens à l'exportation** (dans le cadre du règlement 11.44), les maintenir dans la durée et simplifier la gestion administrative des dossiers pour les projets d'exportation entrant dans ce cadre
18. En parallèle de ces propositions, le CNPA établira un **baromètre annuel de l'export alimentaire**, qu'il présentera aux pouvoirs publics et communiquera. Ce baromètre permettra d'enrichir la lecture de l'export alimentaire d'éléments stratégiques, complémentaires aux chiffres du commerce extérieur.